

MARCHÉ DE NOËL DE VALLEE-JONCTION

CONTRAT DELOCATION

Entre:	Municipalité de Vallée-Jonction 259, rue Jean-Marie Rousseau Vallée-Jonction QC GOS 3JO (ci-après nommé le <i>Locateur</i>)	
Et:		
	Nom complet	
	Adresse	
	Ville et code postal	
	Téléphone	Adresse courriel
	(ci-après nommé le <i>Locataire</i>)	
DESCRIPTI	ON DES PRODUITS OFFERTS/EXPO	SÉS (S.V.P. VEUILLEZ NOUS TRANSMETTRE UNE PHOTO)
IMPORTANT:	Dans un coupi d'affrir una grando variété do pro	duits, nataz que nous favorisorons la divoreitá et l'unicitá des produits

CHOX DE L'EMPLACEMENT

Tura a da Aalala	Inclusions			Delta	Choix du
Type de table	Grandeur	Panneau	Électricité	Prix	Locataire
Table de coin (mur)	12 pieds	1	Oui	55.00\$	
Table le long du mur,	8 pieds	1	Oui	50.00\$	
Table le long du mur	6 pieds	1	Oui	45.00\$	
Table de coin (allée)	12 pieds	0	Non	45.00\$	
Table d'allée	8 pieds	0	Non	40.00\$	
Table d'allée	6 pieds	0	Non	35.00\$	
Panneau additionnel (pour les table	5.00\$				
Nappe noire	10.00\$				

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour réserver un espace, le Locataire doit remplir le Contrat de location de table et le transmettre accompagné du paiement. Les inscriptions seront confirmées lors de la réception du paiement.

ATTRIBUTION DES TABLES

L'attribution se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi. Si l'espace demandé par le Locataire n'est plus disponible, le Locateur prendra entente avec le Locataire pour le choix d'un nouvel espace et un ajustement du paiement sera effectué.

PAIEMENT

Le Locataire fera le paiement, en un (1) seul versement en émettant un chèque à l'ordre de la Municipalité de Vallée-Jonction. Il postera le chèque et le contrat dûment rempli au 259, rue Jean-Marie-Rousseau à Vallée-Jonction QC GOS 3JO avant le 15 novembre 2024.

ENGAGEMENT DU LOCATEUR

- Le Locateur rendra la salle d'exposition disponible le vendre di 6 décembre 2024, en soirée de 18 h à 21 h, pour permettre aux locataires de faire l'installation de leur table.
- Le Locateur organisera un service de cantine sur place lors durant l'événement.

ENGAGEMENT DU LOCATAIRE

Le Locateur par:

Le Locataire s'engage à occuper sa table durant toute la durée du marché de Noël soit le samedi de 9 h 30 à 16 h et le dimanche de 9 h 30 à 15 h. Il lui est interdit de « ramasser » ses produits avant la fermeture du marché.

Le Locataire par:

Eric Tardif, coordonnateur loisirs et d	culture	Nom du locataire du loca							
RÉVERSÉ À LA MUNICIPALITÉ									
Date de réception de l'inscription et du paiement :									
Paiement :	<u> </u>	Chèque		Comptant					
Numéro de la table réservée Panneau additionnel									